

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
21 Octobre 2016**

OBJET : Attribution de subvention d'investissement au SDIS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'attribuer une participation départementale pour le programme de constructions neuves du SDIS, d'un montant de 2 063 000 € au titre de l'exercice 2016, conformément aux dispositions de l'article 3.2.2 de la convention pluriannuelle 2015-2017.

Cette dépense sera financée sur l'AP 2011-10663c imputation 204-12-2041782 dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité
M. MALLIE ne prend pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée